

Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 Mars à 9h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Rocamadour sous la présidence de Pascal Jallet.

Étaient présents : M. Pascal Jallet, M. Éric Cailles, M. Ernest Entemeyer, M. Serge Rigal, M. Maxime Verdier, Mme Michèle Fournier Bourgeade, M. Didier Baudet, M. Raphaël Daubet, M. Patrice Garrigues

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques, Services du Département mis à disposition, M. Poirier, Trésorier syndical, Mme Malignon, directrice du syndicat mixte.

Étaient excusés : Mme Marie Piqué, M Labarthe, Mme Soubeyrand

Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Nombre de délégués titulaires : 6
suppléants : 1

En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation : 28 Février 2018

Date d'affichage : 28 Février 2018

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 : Adoption du procès-verbal du 23 Février 2018

Le conseil syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 23 février 2018 annexé au rapport.

1-2 : Poste de chef de projet

La chef de projet n'acceptant pas la proposition de renouvellement de contrat faite par le syndicat. Il est proposé de faire de nouveau appel à un contractuel du fait de la nature particulière du poste, de la durée de la mission liée aux travaux et de l'appel à un niveau cadre A.

- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir à l'issue du contrat actuel (fin juillet) un poste de chef de projet corniche et de recruter sous la forme d'un contrat à durée limitée dans les formes précitées afin de suivre les travaux de piétonisation de la corniche et de requalification des parkings et bâtiments de services.

Point n°2 : Dispositions budgétaires

2-1 : Adoption des comptes de gestion 2017

Considérant que le Conseil syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur, pour l'exercice 2017.

Considérant la concordance du Compte de Gestion tenu par Monsieur le Receveur et du Compte Administratif tenu par Monsieur le Président.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des voix, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur et conforme au Compte Administratif 2017, et le compte de gestion 2017 du budget annexe des parkings.

2-2 : Adoption du compte administratif 2017

Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 Juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Conformément à l'article L.2121 -14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil syndical siège sous la présidence de Monsieur **Serge RIGAL**, Vice-Président.

Il présente en détail le compte Administratif 2017.

Ainsi, l'exécution budgétaire fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2017 : 2 004 063.79 €

Recettes de l'exercice 2017 : 1 338 518.53 €

Déficit de l'exercice 2017 : 665 545.26 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2017 : 405 348.60 €

Produits de l'exercice 2017 : 992 969.97 €

Résultat de l'exercice 2017 : 587 621.37 €

Résultat cumulé à affecter : 587 621.37 € + report 83 346.68 € soit 670 968.05 €

La gestion 2017 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 665 545.26 € au titre de la section d'investissement et un résultat excédentaire de 670 968.05 € au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un besoin de financement de 662 319.84 € pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

- Solde d'exécution déficitaire 2017 inv. 665 545.26 €
- Reports des excédents antérieurs inv. 2 230 194.05 €
- Correction pour les restes à réaliser :
 - Restes à réaliser de recettes 200 791 €
 - Restes à réaliser de dépenses 2 420 759.63 €

Monsieur Jallet quitte la séance avant le vote du conseil syndical.

- Sur proposition de Monsieur Serge Rigal , Vice-Président, le Conseil Syndical à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2017.

Le Comité syndical, propose par conséquent d'affecter la somme de 662 319.84 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat excédentaire du fonctionnement de 670 968.05 €, le solde de 8 648.21 € assurant le financement des besoins en fonctionnement.

- Le conseil syndical décide d'affecter le résultat 2017 comme suit :
 - excédent de fonctionnement capitalisé (RI article 1068) : 662 319.84 €
 - résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 8 648.21 €
 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI ligne 001) : 1 564 648.79€

2-3 : Vote du budget primitif 2018

Il est proposé au Comité syndical d'analyser le projet de budget 2018 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 23 février 2018 et au vu des résultats du compte administratif 2017.

Inscriptions et reports liés au CA 2017

Le fonctionnement :

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 670 968.05 € en fonctionnement qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- Inscriptions nouvelles :

Il est proposé d'affecter 6 033.19 € pour compléter les crédits inscrits en 2018 pour les conseils juridiques concernant les parkings et l'ascenseur, les honoraires d'expert (commissaire enquêteur de la voie nouvelle) et de conserver une provision de 2 615.02 € pour imprévus.

- Report des excédents :

Le solde, soit 662 319.84 €, est affecté aux investissements pour assumer les restes à réaliser 2017.

Les Investissements :

Dépenses :

- Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2017 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté : ces dépenses soit 2 420 759.63 € sont équilibrées par une affectation équivalente du résultat 2017.

- Recettes :

- Report des restes à réaliser :

Les recettes d'investissement programmées en 2017 et non encore réalisées, restent d'actualité et sont donc reportées au budget supplémentaire. Il s'agit de la subvention pour le schéma directeur de signalétique piétonne, de la subvention pour la sécurisation des falaises, du fond de concours du département pour les travaux de voirie sur la corniche.

Cette recette, 200 791 € est équilibrée par une affectation équivalente du résultat 2017.

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2018

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2017)

Ce budget reprend essentiellement le précédent mais avec une inscription des charges et salaires inhérentes au chargé de mission de suivi des travaux de la corniche et le renforcement de l'équipe administrative.

Le fonctionnement récurrent 2018 s'élève ainsi à **190 000 €** en faisant remarquer que le poste de contractuel pour la maîtrise d'œuvre est une dépense ponctuelle qui n'a pas vocation à se poursuivre au-delà des travaux de la corniche.

Pour financer ces dépenses, il est proposé de faire appel aux contributions des membres du syndicat mixte, réparties selon la clé statutaire :

- 85 500 € pour la Région,
- 85 500 € pour le Département,
- 19 000 € pour la Commune de Rocamadour.

La prise en compte des frais d'entretien assurés en régie par la Commune et chiffrés à 9 400 €.

Avec les dotations à l'investissement, amortissements et réaffectations 2017, le budget 2018 s'élève à 966 578.89 €.

L'investissement : dépenses nouvelles

➤ Les études

Aucune inscription nouvelle n'est prévue en dehors de l'étude du 2ème volet du schéma d'interprétation (10 000 €) qui pourra être financé à hauteur de 60 à 80 %.

➤ Les acquisitions

Les crédits disponibles doivent être abondés de 60 000 € pour financer les dernières acquisitions au moins pour l'année 2018 : en cours (le jardin clos, le parking du château) et à venir (la voie nouvelle).

➤ Les travaux sur le patrimoine

12 964 € sont provisionnés pour la restauration des vitraux de la chapelle Saint Blaise et de la basilique, 20 000 € pour la toiture de la basilique, 10 000 € pour assurer une grosse opération d'entretien des chapelles du sanctuaire, et enfin 20 000 € sont inscrits pour la maîtrise d'œuvre des chapelles et basilique.

➤ Les aménagements liés à l'accueil et au cheminement

Corniche et départ voie sainte et déviation

1 389 101.81 € sont réservés à cette opération et devraient permettre d'assumer les marchés en cours ; une provision de 623 052.44 € est nécessaire pour provisionner les travaux de la déviation et de la tranche 2 estimés à 5 M€ et qui monopoliseront la majorité des crédits 2018/2021...

Parkings

Le Syndicat dispose actuellement d'une enveloppe disponible de 171 003.82 € pour les études préalables (dont maîtrise d'œuvre). Afin de contracter les marchés annexes aux travaux (bureau de contrôle, coordination SPS...), un complément de 35 000 € est provisionné.

Déviation

En complément des 28 998,80 € disponibles en RAR, une enveloppe de 5000 euros est nécessaire pour finir les études préalables (étude insertion paysagère).

Falaise

Le disponible de 15 212,24 € sur l'enveloppe mise en place en 2017 devrait suffire à faire face aux petits imprévus actuellement constatés.

Chemin de croix :

Pour assurer l'adaptation du dispositif d'éclairage, 3 350 € sont provisionnés.

A ce jour, environ 7.06 M€ de travaux et 1 019 000 € d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et 2017 et 2 M€ de travaux sont prévus sur les 2 années à venir sans tenir compte des parkings et bâtiments de services.

Les financements 2018/2021 seront concentrés sur la corniche, complétés par la mise hors d'eau des chapelles ; l'emprunt pour financer les parkings est reporté dans le courant de 2018/2019 dès que les autorisations administratives seront obtenues et que les études de projet auront permis d'affiner le budget global.

La créance du SIAEP et de la mairie suite à la délégation de Moa en date du début 2016 pour les réseaux de l'Hospitalet apparait également dans les dépenses d'investissement pour 33 437 euros.

➤ **Synthèse inscriptions 2018 avant reports**

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 809 330 €.

Inscriptions BP (hors DM)

<i>Études</i>	<i>Total</i>	<i>CP 2007/2015</i>	<i>CP 2016</i>	<i>CP 2017</i>	<i>CP 2018</i>
Cahier de gestion				80 000	0
Schéma d'interprétation					10 000
<i>Acquisitions</i>	<i>Total</i>	<i>CP 2007/2015</i>	<i>CP 2016</i>	<i>CP 2017</i>	<i>CP 2018</i>
Terrains	1 179 000	1 179 000			60 000
<i>Patrimoine</i>	<i>AP total</i>	<i>CP 2007/2015</i>	<i>CP 2016</i>	<i>CP 2017</i>	<i>CP 2018</i>
Église Hospitalet	329 369	274 369	soldé		
Chapelle N Dame	405 000	405 000	soldé		
Grand escalier	348 000	418 000	soldé		
Falaise (sécurité T2)	392 000	423 000	soldé		
Falaise (sécurité T3)		50 000	290 000		
Soutien et ronde (3 Tr)	460 000	460 500	soldé		
Chapelles		15 000		20 000	10 000
Murets RD 32 (fin)	750 000	540 000	150 000	soldé	
Basilique					20 000
Portes		15 000	8 000	5 000	soldé
Vitraux					12 964
Maitrise d'œuvre chapelles basilique					20 000
<i>Aménagement</i>	<i>AP estimée</i>	<i>CP 2007/2015</i>	<i>CP 2016</i>	<i>CP 2017</i>	<i>CP 2018</i>
Corniche (phases 1 et 2)	6 000 000	3 057 000	553 500	614 000	623 052
Chemin de croix	1 100 000	1 104 436	soldé		3 350
Parkings	3 500 000	250 000	25 000	75 000	35 000
Interprétation		10 000			
Signalisation			21 450	20 000	
Esplanade Michelet			40 000		
Borne Figuier				20 000	
Voie nouvelle	1 000 000	10 000	27 000		5 000
				TOTAL	809 330

L'investissement : recettes

Dans le courant de l'année 2018 (quand les permis d'aménager seront obtenus), la question d'un emprunt pour les parkings se posera à hauteur de 3,5 à 4 M€ et générera une annuité entre 270 000 et

400 000 € (selon la durée 15/20 ans et le taux) : l'objectif est de compenser cette charge par des recettes équivalentes des parkings ce qui implique d'être très vigilant sur les projets de parkings privés.

Pour 2018, les travaux sont assumés par un autofinancement réduit à 790 531.87 € (contre 770 000 € en 2017) et 51 169.06 € de recettes de l'Etat pour le schéma de signalétique piétonne, les travaux sur les chapelles et le FEDER pour le bâtiment de services.

La participation à l'investissement 2018 se traduirait alors de la façon suivante :

- Région 45 % soit 342 000.00 €
- Département 45 % soit 342 000.00 €
- Commune 10 % soit 76 000.00 €

Récapitulatif 2018 hors amortissements, dotations au fonctionnement et reports 2017

BP 2018	Dépenses		Participations	
Fonctionnement	190 000 €		190 000 €	
(hors amortissements et dotations à l'investissement)	Fournitures	5 300	Région	85 500
	Entretien bâtis	4 100	Département	85 500
	Assurances	9 500	Commune	19 000
	Salaires et frais	152 000		
	Prestations diverses	15 000		
Investissement	834 000 €		812 800 €	
Dont	Acquisitions	60 000	Région	342
	Schéma interprétation	10 000	Département	000
	Toiture basilique	10 000	Commune	342
	Chapelles	20 000	Aides européenne et de l'Etat	000
	Parkings	35 000		76 000
	Voie nouvelle	5 000		52 800
	Corniche	631 986		
	Maitrise d'œuvre chapelles basilique	20 000		

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux suivants, le projet de budget total 2018 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 3 346 943.36 € en Investissement et 966 578.89 € en Fonctionnement.

CHAPITRE 002 : FONCTIONNEMENT 2018 : Recettes

	Libellé	Inscription 2018	CA 2017	Budget 2018
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
74721	Participations statutaires de la Région	427 500.00		427 500.00
74731	Participations statutaires du Département	427 500.00		427 500.00
74741	Participations statutaires de la Commune	95 000.00		95 000.00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
777042	Amortissements subv.	7 930.68		7 930.68
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE				
002	Affectation du résultat année N-1		8 648.21	8 648.21
	TOTAL	957 930.68	8 648.21	966 578.89

FONCTIONNEMENT 2018 - Dépenses

	Libellé	Inscription 2018	CA 2017	Budget 2018
22	Imprevus	0.00	2 615.02	2 615.02
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		58 841.81	6 033.19	64 875.00
60611	Eau et assainissement	700.00	0.00	700.00
60612	Énergie et électricité	1 200.00	0.00	1 200.00
60631	fournitures d'entretien	1 500.00	0.00	1 500.00
60632	fournitures de petit équipement	1 000.00	0.00	1 000.00
60633	fournitures de voirie	750.00	0.00	750.00
60636	vetements de travail	65.00	0.00	65.00
6064	fournitures administratives	2 250.00	0.00	2 250.00
611	Contrats prestations de services	1 050.00	0.00	1 050.00
6135	Locations mobilières	400.00	0.00	400.00
61521	Entretien de terrains	500.00	0.00	500.00
615221	Entretien de bâtiments publics	1 200.00	0.00	1 200.00
615231	Entretien de voirie	500.00	0.00	500.00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	200.00		200.00
6156	Maintenance	1 700.00	0.00	1 700.00
6161	Assurance multirisques	6 000.00	0.00	6 000.00
6168	Autres assurances	3 500.00	0.00	3 500.00
6184	Versement à des organismes de formation	480.00	0.00	480.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 616.81	6 033.19	16 650.00
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	650.00	0.00	650.00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	9 966.81	6 033.19	16 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0.00	0.00	0.00
623	Publicité, publications, relations publiques	1 400.00	0.00	1 400.00
6231	Annonces et insertions	700.00	0.00	700.00
6233	Foires et expositions	600.00	0.00	600.00
6236	Catalogues et imprimés	0.00	0.00	0.00
6238	Frais divers de publicité	100.00	0.00	100.00
625	Déplacements, missions et réceptions	7 800.00	0.00	7 800.00
6251	Voyages et déplacements	1 000.00	0.00	1 000.00
6256	Missions: personnel	5 500.00	0.00	5 500.00
6257	Receptions	1 300.00	0.00	1 300.00
6261	Frais postaux	100.00	0.00	100.00
6262	Téléphone	600.00	0.00	600.00
627	services bancaires et assimilés	300.00	0.00	300.00
628	Divers			
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	3 900.00	0.00	3 900.00
62878	Remboursement de frais	10 950.00	0.00	10 950.00
6288	abonnement antivirus	180.00		180.00
63512	Taxes foncières	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		559 098.47	0.00	559 098.47
023	Versement à la section d'investissement	559 098.47	0.00	559 098.47
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		141 264.00	0.00	141 264.00
6332	cotisations au FNAL	90.00	0.00	100.00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	1 800.00	0.00	1 800.00
6338	autres impôts et taxes	300.00		300.00
6411	rémunération personnel titulaire	9 100.00	0.00	9 100.00
6413	rémunération personnel non titulaire	91 000.00	0.00	91 000.00
6451	URSAFF	30 000.00	0.00	30 000.00
6453	cotisations caisses de retraite	8 800.00	0.00	8 800.00
6456	cotisations assurances du personnel	0.00	0.00	0.00
6473	allocation chômage	0.00	0.00	0.00
6475	medecine du travail	174.00	0.00	174.00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		730.00	0.00	730.00
6532	Frais de mission élus	700.00	0.00	700.00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0	0.00	0.00
651	antivirus	30.00		30.00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		0.00	0.00	0.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		0.00	0.00	0.00
6711	charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		197 996.40		197 996.40
6 811	dotation amortissement études travaux escalier	197 996.40		197 996.40
TOTAL		957 930.68	8 648.21	966 578.89

INVESTISSEMENT: Recettes 2018

Articles	Libellé	RAR 2017	Inscriptions nouvelles	Opérations d'ordre affectations 2017	Budget 2018
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'ex				1 564 648.79	1 564 648.79
	Report des excédents antérieurs			2 230 194.05	2 230 194.05
	déficit d'investissement reporté			665 545.26	665 545.26
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT					
1068	Affectation du résultat 2017			654 353.03	654 353.03
CHAPITRE 021: VIREMENT					
	Virement de la section de fonctionnement		559 098.47		559 098.47
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					161 960.06
131					
13118/101	Autres subventions de l'Etat				0.00
13179/101	FPRM falaises	109 151.00			109 151.00
	subvention portes fortifiées				
	subvention vierge noire	0.00	0.00		
	subvention dreal sd signal piétonne		7 225.00		7 225.00
	subvention POMAC bâtiment parking		37 220.06		37 220.06
	subvention toitures chapelles basilique		6 724.00		6 724.00
1318/13		1 640.00			1 640.00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
1641	Emprunt en euros				0.00
CHAPITRE 040: amortissement			197 996.40		197 996.40
28183	ordinateur, logiciel		893.97		893.97
28128			31 897.91		31 897.91
	falaise		15 840.42		15 840.42
	falaise transférée		16 057.49		16 057.49
281738			73 644.43		73 644.43
	grand escalier		14 446.40		14 446.40
	chapelle hospitalet		10 763.15		10 763.15
	chapelle Notre Dame		23 939.13		23 939.13
	chemin de ronde		23 385.15		23 385.15
	descente EP basilique		1 110.60		1 110.60
28152			34 462.16		34 462.16
	murets RD 32		34 462.16		34 462.16
281752			53 964.91		53 964.91
	chemin de croix		53 964.91		53 964.91
281671			3 133.02		3 133.02
	tracteur		2 271.14		2 271.14
	remorque		168.50		168.50
	souffleur		355.58		355.58
	moteur cloches St Blaise		337.80		337.80
28031	PSDGR		0.00		0.00
opérations non affectées					
10222	récupération TVA				0.00
CHAPITRE 041 :					
041/238	remboursement avances forfaitaires corniche		77 201.61		77 201.61
041/1311	transfert subventions portes fortifiées			8 248.00	8 248.00
CHAPITRE 458.1					
458-2,1	recette SIAEP	0.00			0.00
458-2,2	recette mairie	0.00			0.00
45823	fonds concours Département voirie	90 000.00			90 000.00
CHAPITRE 27638					
27638	créance SIAEP Mairie		33 437.00		33 437.00
	TOTAL	200 791.00	841 700.93	2 227 249.82	3 346 943.36

		RAR 2017	Inscription 2018	Opérations d'ordre	Affectation 2017	Budget 2018
CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
20	Imprévus		9 962.42		0.00	9 962.42
2031	Frais d'études	157 672.00	10 000.00		0.00	167 672.00
132	cahier de gestion archi paysage	80 000.00	0.00		0.00	80 000.00
122	diag falaise	7 672.00	0.00		0.00	7 672.00
130	signalisation parking et SIL(schéma directeur)	0.00	0.00		0.00	0.00
134	signalétique piétonne (schéma directeur)	20 000.00	0.00		0.00	20 000.00
135	schéma stationnement parkings	50 000.00	0.00		0.00	50 000.00
136	schéma d'interprétation	0.00	10 000.00		0.00	10 000.00
20421	Signalétique (part hadr et dpt)	1 450.00	0.00		0.00	1 450.00
2 041 582	fonds de concours FDEL station recharge	5 505.00			0.00	5 505.00
CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
2111	Immobilisations corporelles en cours	334 542.48	60 000.00		0.00	394 542.48
106	provision acquisitions foncières	334 542.48	60 000.00		0.00	394 542.48
2152/127	Installation voirie	0.00	0.00			0.00
2157/126	Achat matériel	0.00	0.00		0.00	0.00
2158	Cloches chapelles saint blaise	0.00	0.00		0.00	0.00
2183	Matériel de bureau et d'informatique	0.00	0.00		0.00	0.00
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS						
2316	Voies	1 648 604.43	666 402.44		0.00	2 315 006.87
107	aménagement corniche AP de 5M€	1 389 101.81	623 052.44			2 012 154.25
112	chemin de croix	0.00	3 350.00		0.00	3 350.00
133	borne porte figuier	33 000.00	0.00		0.00	33 000.00
108	travaux parkings	171 003.82	35 000.00		0.00	206 003.82
114	déviations routières	28 998.80	5 000.00		0.00	33 998.80
130	signalisation parking et sil	26 500.00	0.00		0.00	26 500.00
2317	Travaux et aménagements de terrains	263 023.30	62 964.00	0.00	0.00	325 987.30
125	statue de la vierge noire	0.00	0.00		0.00	0.00
117	place de la Caretta et mur soutènement	0.00	0.00		0.00	0.00
118	musée d'art sacré	0.00	0.00		0.00	0.00
121	sécurité falaise	15 212.24	0.00		0.00	15 212.24
123	toiture basilique	0.00	20 000.00		0.00	20 000.00
128	portes fortifiées	0.00	0.00		0.00	0.00
129	chapelles sanctuaire - toitures	22 809.23	10 000.00		0.00	32 809.23
132	vitreaux sanctuaire	0.00	12 964.00		0.00	12 964.00
131	esplanades Michelet	225 001.83	0.00		0.00	225 001.83
137	MOE chapelles et basilique		20 000.00			20 000.00
041/238	amortissement et changement de comptes					
041/238	avances forfaitaires corniche		77 201.61			77 201.61
041/1322	transfert subventions portes fortifiées			8 248.00		8 248.00
040/13917	amortissement subventions eqpt transf - état			3 927.99		3 927.99
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs			511.85		511.85
040/139118				3 078.44		3 078.44
040/13912				412.40		412.40
						93 380.29
458						
458 1.1	réseaux AEP					0.00
458 1.2	réseaux mairie					0.00
27						33 437.00
638	créance SIAEP et mairie	9 962.42	23 474.58			33 437.00
	Total	2 420 769.63	910 005.05	16 178.68	0.00	3 346 943.36

- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2018.

Point n°3 : Etudes

3-1 : Parking du château

Il est proposé d'affermir la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre en cours avec l'équipe Indigo-Colibris qui correspond aux missions allant des études de projet jusqu'à la réception des travaux. Dans la mesure où les moyens de suivre le chantier sont mobilisables aisément (OPC), que le chantier est réalisable en même temps que celui du bâtiment de services, il est proposé de procéder pour ce parking différemment des 3 autres, en réalisant les travaux concomitamment à ceux du bâtiment de services. Cela induit de contracter un emprunt en conséquence simultanément aux bâtiments de services.

Le conseil syndical accepte d'affermir la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre du parking du château et de reprendre le planning pour programmer les travaux du parking du château à l'hiver 2018-2019, concomitamment aux travaux de construction du bâtiment de premiers services.

Point n°4 : Travaux

4-1 : Corniche

Marché de travaux concernant la tranche 1

Un point d'avancement du chantier sera fait à l'issue de la réunion du comité syndical sur le terrain.

L'entreprise Lagarrigue, titulaire du lot n°5 : belvédère structure mixte, d'un montant de 309 397.79 € HT a fait une demande de rémunération complémentaire à l'issue des travaux le 2 août 2017.

Sa demande, d'un montant total de 122 332.32€ HT, porte sur 3 points principaux :

- Indemnité d'ajournement : 66 340 €
- Indemnité pour changement dans l'importance de la charpente métallique : 18 570 €
- Plus-value diverses : 37 245 €.

Après analyse de la demande avec le service ouvrage d'art du Département et la réunion avec l'entreprise, une proposition contradictoire d'un montant total de 25 053.80€ HT (environ 20% du montant demandé) a été adressée à l'entreprise le 18 décembre 2017. L'entreprise ayant répondu par une fin de non-recevoir le 5 février 2018, il lui a été proposé le 2 mars de porter le différend devant le comité consultatif de règlement à l'amiable.

Marché de travaux concernant la tranche 2

Les décisions de la CAO qui s'est réuni le 26 Mars 2018 pour attribuer les marchés de travaux de la tranche 2 de la corniche sont présentées en séance.

Le lot n°1 (Voirie) est attribué à l'entreprise Marcouly pour un montant de 145 177 € HT après mise au point.

Le lot n°2 (Démolitions, terrassements, sols et réseaux divers) est attribué à l'entreprise Marcouly pour un montant de 1 295 294.12€ HT après mise au point.

Le lot n°3 (Eclairage extérieur – alimentation électrique) est attribué à l'entreprise Vigilec pour un montant de 227 122,30€ HT après mise au point.

Le lot n°4 (Plantations) est attribué à l'entreprise Marion Espaces verts pour un montant de 108 179.80 € HT après mise au point.

Le lot n°5 (belvédère – structures mixtes) est attribué au groupement NGE Génie civil – Lagarrigue pour un montant de 379 169.91€ HT après mise au point.

Le lot n°6 A (maçonneries pierres) est attribué à l'entreprise Rodrigues Bizeul pour un montant de 317 271.80€ HT après mise au point.

Le lot n°6 B (maçonnerie pierres sèches) est attribué à l'ESAT Le Pech de Gourbière pour un montant de 54 477.89€ HT après mise au point.

Le lot n°7 (serrurerie) est attribué à l'entreprise Richard Métallerie pour un montant de 96 750.90€ HT après mise au point.

- Le conseil syndical autorise le président à signer les marchés de travaux pour la tranche 2 attribuées par la commission d'appel d'offres du 26 Mars 2018.

Zoom sur les travaux de l'hiver prochain : la voie sainte et le belvédère du photographe

Pour que les travaux de requalification de la voie sainte (portés par le SMGSR) et que ceux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées (portés par le groupement de commande Mairie et SIAEP Rocamadour-Lacave) puissent se faire dans les meilleures conditions possibles l'hiver prochain, que le planning puisse être calé et que les investissements de chacun soient optimisés, un travail de coordination entre les 2 maîtrises d'œuvre et 2 maîtrises d'ouvrage est en cours.

A l'issue des études de projet sur les réseaux présentées le 19 Mars au syndicat, au vu de l'encombrement de la voie sainte par les réseaux, de la complexité à réaliser plusieurs tranchées dans les délais impartis de travaux, le maître d'œuvre du groupement de commande propose une tranchée commune pour les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'éclairage public.

Le coût de la tranchée est à ce jour chiffré dans le marché de travaux de la corniche tranche 2, il s'agirait de transférer la prestation pour des raisons pratiques sans que cela n'engendre de surcoût pour le SMGSR. Les modalités exactes restent à caler toutefois cela entraînerait une moins-value sur le marché de travaux du lot 2, compensée par une offre de concours plus importante que celle prévue initialement, correspondant au terrassement et remblaiement qu'aurait assumé le syndicat mixte dans le cas où les réseaux Eu et AEP n'auraient pas été réalisés et à la part de tranchée liée aux réseaux secs réalisée dans le cadre du marché AEP/EU.

Au stade études de projet, la participation aux travaux de déblais remblais est évaluée à 29 478.50 € HT, répartis comme suit : 14 628.50 € HT pour le SIAEP, et 14 850 € pour la mairie.

Il sera nécessaire de délibérer dans le cadre de la réunion prochaine du comité syndical, de formaliser la participation financière du syndicat mixte dans une convention d'offre de concours au marché de travaux des réseaux, pour les terrassements sur la base des estimatifs plus aboutis.

Le comité syndical valide le principe d'une tranchée commune entre ces réseaux et de travailler à la mise au point d'une convention d'offre de concours dans ce sens.

4-2 : Esplanade Michelet

La maîtrise d'œuvre est assurée par le syndicat mixte avec l'appui du service des ouvrages d'art du Département dans le cadre de la mise à disposition des agents. Dans le cadre de la préparation du chantier, afin de conforter les moyens de la maîtrise d'œuvre, une mission de coordination SPS va être confiée, et une mission de supervision géotechnique d'exécution est confiée à un bureau d'études spécialisé.

Point n°5 : Foncier

5-1 : Voie nouvelle

Afin d'assurer la liaison entre le parking de délestage du château (parcelle AT 323 acquise en janvier dernier) et le chemin qui mène à la promenade de la corniche, il est proposé d'acquérir la parcelle AT 340, issue de la division de la parcelle AT 329, qui fait une surface de 48 m². Ce type d'achat peut être assimilé à ceux effectués en vue de la création de la bande piétonne route de Gramat dont les petites parcelles ont été acquises à 22 euros du m².

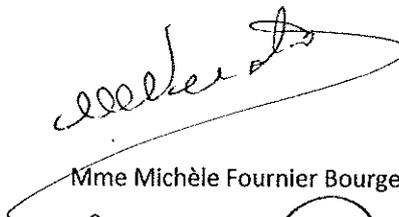
Lors de la dernière réunion, le comité syndical avait donc autorisé le président à engager les négociations avec Mme Christine Salgues à hauteur de 22 euros du m². La propriétaire demande à ce que la limite de propriété soit restituée par un muret en pierre sèche.

- Le conseil syndical confirme l'achat de la parcelle AT 340 dont la contenance est de 48 m², auprès de Christine Salgues, pour un prix de 22 euros du m², soit un total de 1 056 €,
- Le conseil syndical décide de prendre en charge la restitution de la limite de propriété par la construction d'un muret de pierre sèche dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la voie nouvelle ou de l'aire de stationnement de délestage,
- Le conseil syndical décide de mandater le président en vue de la signature des actes et de toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

M. Pascal Jallet



M. Maxime Verdier



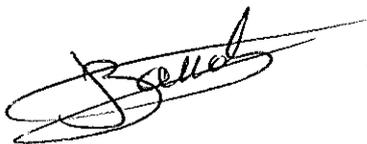
M. Éric Cailles



Mme Michèle Fournier Bourgeade

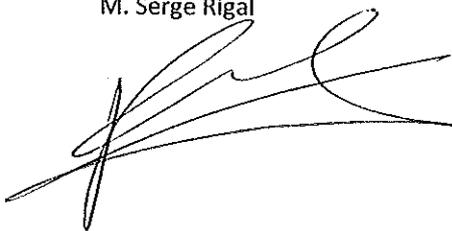


M. Ernest Entemeyer



M. Didier Baudet

M. Serge Rigal



M. Raphaël Daubet



M. Patrice Garrigues